

**Rôle de la séance publique du 08/04/2026 à 13h30****Président** : Monsieur le Président QUILLÉVÉRE**Greffier** : Monsieur MAGEAU

---

**01) N° 2600764** **RAPPORTEUR : M. le Pdt. QUILLÉVÉRE**

---

Demandeur PREFECTURE D'ILLE-ET- VILAINE

Défendeur Mme O Emewade Rachael

Me TUYAA BOUSTUGUE

Le préfet d'Ille-et-Vilaine demande à la cour de sursoir à l'exécution du jugement n° 2508010 du 13 mars 2026 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé son arrêté du 8 octobre 2025 portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours à l'encontre de Mme Emewade Rachael O , fixation du pays de destination, interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de deux ans et signalement aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen, et d'autre part lui a enjoint de réexaminer la situation de Mme O dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement et de lui délivrer, dans l'attente, une autorisation provisoire de séjour.

---

**02) N° 2600799** **RAPPORTEUR : M. le Pdt. QUILLÉVÉRE**

---

Demandeur PREFECTURE D'ILLE-ET- VILAINE

Défendeur M. H Khaled

GAIDOT ELISE

Mme M Sonia

GAIDOT ELISE

Le préfet d'Ille et Vilaine demande à la cour de sursoir à l'exécution du jugement n° 2506565, 2507405 du 20 février 2026 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé ses arrêtés du 16 juin 2025 portant rejet des demandes de titre de séjour de M. Khaled H et Mme Sonia M , obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et fixation du pays de destination et lui a enjoint de lui délivrer les titres de séjour dans un délai de deux mois.